

DEC 2022-159



ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine
Le : 25 OCT. 2022
et publication ou notification le : 28 OCT. 2022

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de partenariat entre la ville et l'association NANTERRE INITIATIVE dans le cadre des activités sportives du projet Damades.

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la convention établie entre la Ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative concernant l'animation et l'encadrement de séance de futsal pendant les vacances de la Toussaint du 24 octobre 2022 au 4 novembre 2022, au gymnase Paul Vaillant Couturier, dans le quartier du Plateau/Mont-Valérien,

Considérant que la ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative ont convenu de l'utilité d'un partenariat sur la mise en œuvre de séances de Futsal dans le quartier Plateau/Mont-Valérien.

Considérant que la ville de Nanterre souhaite un meilleur encadrement pour les séances de futsal.

DECIDE

Article unique : Approuve la convention entre la ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative concernant la mise en œuvre et l'encadrement de séances de Futsal dans le quartier Plateau/Mont-Valérien au gymnase Paul Vaillant Couturier pendant les vacances de la Toussaint 2022, du 24 octobre 2022 au 4 novembre 2022.

25 OCT. 2022

Le Maire de Nanterre



Patrick JARRY